

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF : DPE2012005

Signataire : ML/GW

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC) concernant le multi-accueil SCOUBIDOU, sis 8 rue Paul Bert

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens entre Commune d'Aubervilliers et l'Association Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC) concernant le multi-accueil SCOUBIDOU,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt du multi-accueil Scoubidou géré par l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC) et la nécessité de soutenir l'association,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : Le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association IEPC concernant le multi accueil SCOUBIDOU

DIT QUE : la subvention allouée par la Ville sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action
903	65	6574	64	IEPC

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 24/02/2012

Publié le : 23/02/2012

Certifié exécutoire le : 24/02/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

